2022

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

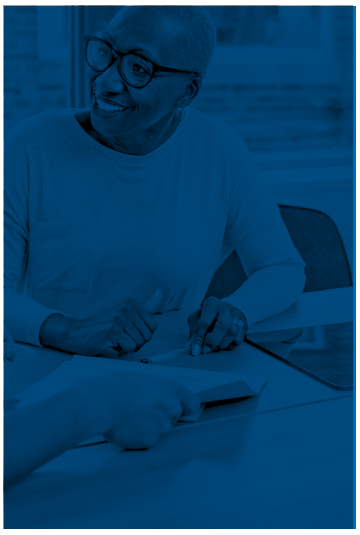

RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

sSTi03
ALLIER Prévention Santé Entreprises

MESSAGE DU **PRÉSIDENT**

FENIET Pascal

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Nous nous réunissons en Assemblée générale ordinaire le 22 juin 2023 pour vous rendre compte de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice, certifiés par notre Commissaire aux comptes.

A cette occasion, nous sommes très heureux de vous présenter le nouveau format de notre rapport moral et financier.
Après le temps des états des lieux, des rapports successifs et du vote de la loi du 2 août 2021 visant à « renforcer la prévention en santé au travail », 2022, fût l'année d'entrée en vigueur de la loi.
Sans attendre, SSTi03 s'est pleinement engagé dans la réforme pour accompagner au mieux les entreprises adhérentes et leurs salariés dans leurs actions de prévention.

Sur le plan de la gouvernance, les représentants des employeurs sont maintenant désignés par les syndicats interprofessionnels le MEDEF, la CPME et l'U2P. En 2022, avec les représentants des salariés, ils ont travaillé sur la nécessaire mise en conformité de nos statuts au nouveau cadre légal. Ces nouvelles dispositions statutaires, adoptées lors de notre Assemblé Générale extraordinaire du 15 mars 2022, sont entrées en vigueur le 1er avril 2022.

Concernant l'activité, nous avions anticipé, dès 2021, la nécessaire création de notre cellule de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle, renforcée de moyens humains supplémentaires en 2022.
Pour développer nos prestations techniques, nous nous sommes dotés d'un outil numérique, intuitif et ergonomique afin d'accompagner nos entreprises adhérentes du diagnostic de prévention à la réalisation de leur document unique.
Enfin, notre activité médicale, nous a conduit à réaliser, en 2022, 6% de visites en plus : 42 022 actes individuels de santé pour 86 469 salariés suivis.

Soyez assurés, chères adhérentes, chers adhérents, de notre plein investissement pour continuer à œuvrer à vos côtés.

FENIET PASCAL
Président du Conseil d'Administration

SSTi03

VOTRE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES

ACTIVITÉ DU SERVICE

Synthèse de l'**activité pluridisciplinaire** 6
Adhérents et **éléments financiers** 8
Bilan et compte de **résultat** 9
Budget prévisionnel **2024** 10

LA RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Accompagner **les entreprises et leurs salariés** 11
Les **nouvelles visites médicales** 12
Le nouveau **Pôle Prévention de la Désinsertion Professionnelle** 13

FOCUS

Le risque **plomb** 14
Promouvoir **la visite de pré-reprise** 14
Les rappels de rendez-vous **par SMS** 14
Un risque méconnu : **le radon** 15

QUELS DÉFIS POUR 2023 ?

Notre nouvelle **offre de services** et l'engagement dans **la certification** 17
Mon Diagnostic Prévention, **Mon document Unique** 18

50

CENTRES DE VISITES MÉDICALES

NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE **LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

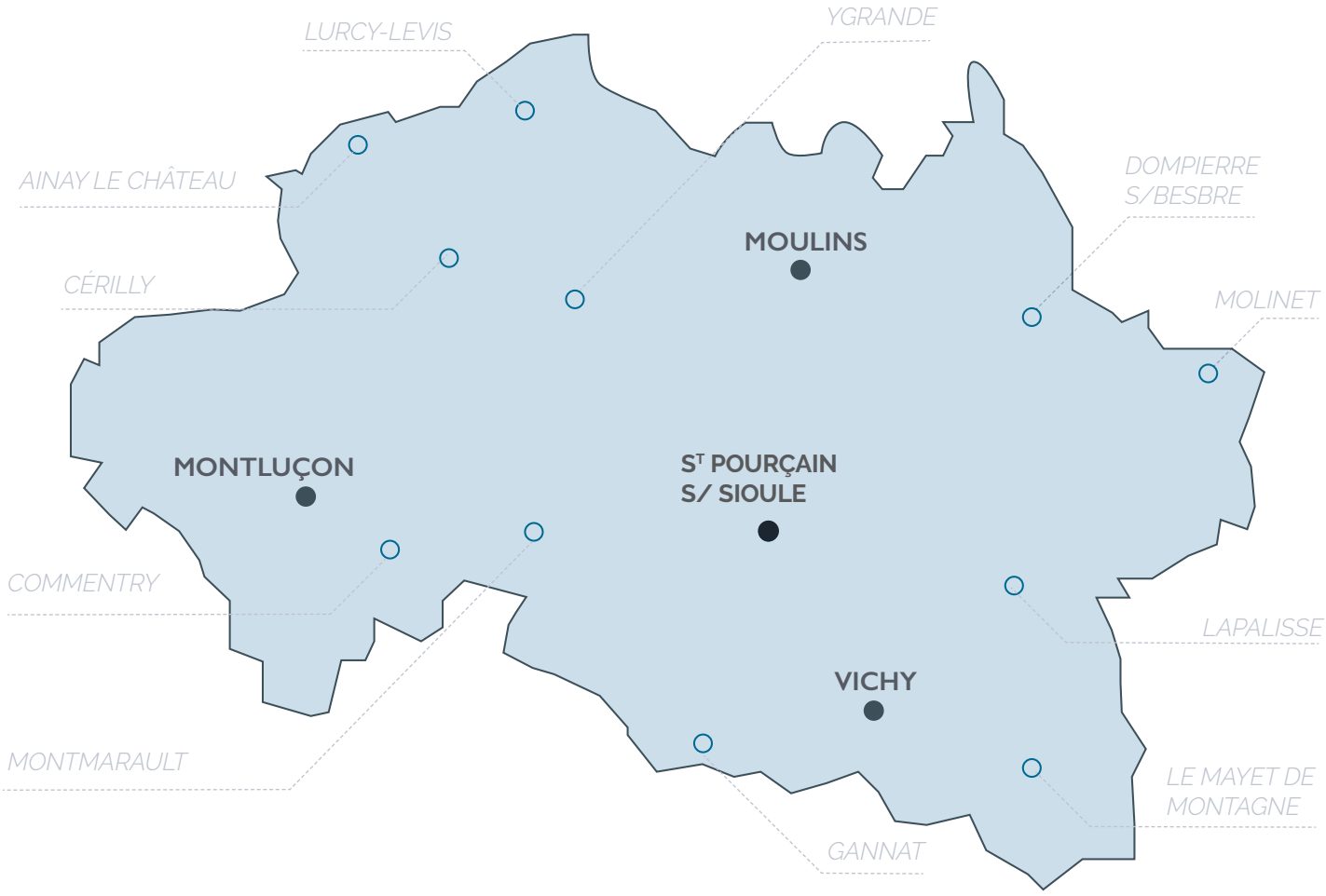

DES CENTRES **EN ENTREPRISES**

- AIST La Prévention Active
- ALL'CHEM
- AMIS
- ARRIVÉ AUVERGNE
- ATELIERS LOUIS VUITTON
- AUCHAN - Domérat
- AVERMES DISTRIBUTION -
- BERRY WOOD
- CAP - Creuzier le Vieux
- CAT SAINT HILAIRE
- CHS - Ainay-le-Château
- CMS - Neuville
- CENTRE THERMAL – SEMETT
- CEVEDE - Cusset
- CFV Thermalisme - Vichy
- CHATEAUGAY - Domérat
- CORA - Vichy
- CTL Packaging - Charmeil
- EHPAD RESIDENCE HOTEL CELESTE - Le Montet
- ESAT - Creuzier le Neuf
- GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE - Montluçon
- LA PERGOLA - Vichy
- LA RESERVE DU PAL S. A
- MANITOWOC CRANE GROUP FRANCE SAS* - Moulins
- MARAIDIS - Montluçon
- POLYCLINIQUE ST FRANÇOIS
- PUIGRENIER
- ROBERT BOSCH FRANCE SAS
- SCACENTRE - Moulins
- SOCOPA - Villefranche d'Allier
- SOFAMA - Espinasse Vozelle
- SOFAMA - Saint-Yorre
- UNAPEI - Montluçon
- VALMONT - Charmeil
- WAVIN - Varennes sur Allier

CHIFFRES CLÉS

7 773
ENTREPRISES ADHÉRENTES

86 469
SALARIÉS SUIVIS

3 176
ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

42 022
ACTES INDIVIDUELS DE SANTÉ

100
COLLABORATEURS

23
ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ **PLURIDISCIPLINAIRE**

42 022
ACTES **INDIVIDUELS DE SANTÉ**

ACTIVITÉ MÉDICALE

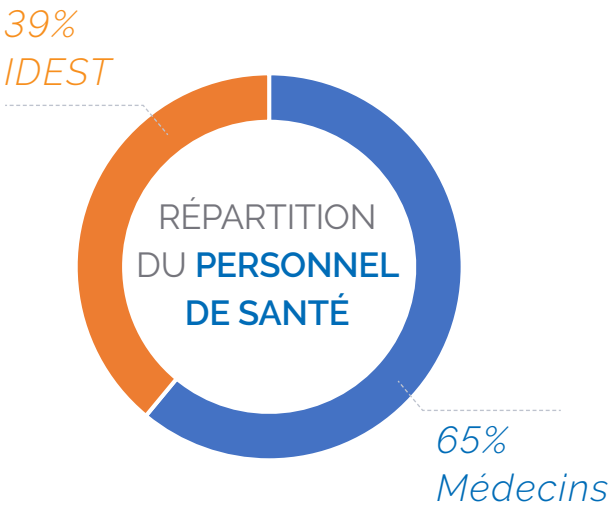

RÉPARTITION **DES VISITES**

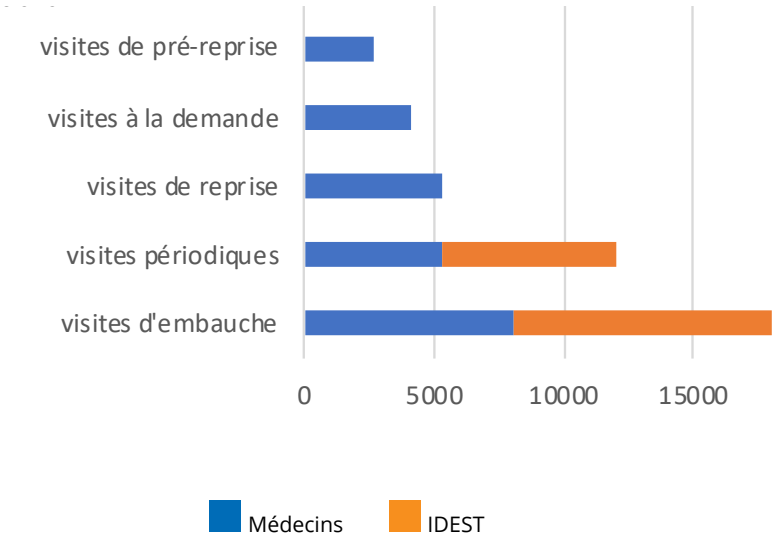

DES RESSOURCES MÉDICALES ET DES ACTES DE SANTÉ **EN CONSOLIDATION**

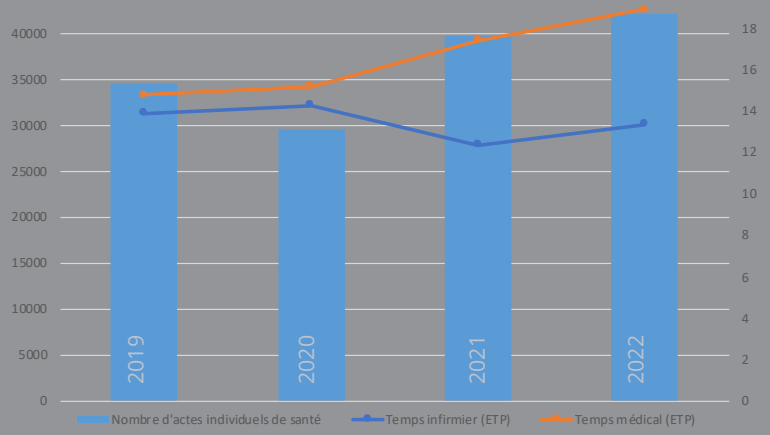

Nos efforts continus en matière de recrutement de personnel médical portent leurs fruits.

Ainsi nous sommes armés pour répondre aux sollicitations supplémentaires nées des nouvelles visites issues de la Loi Santé Travail.

ACTIVITÉ TECHNIQUE

Les actions en milieu de travail présentées ont été réalisées par le personnel technique et médical.

3 176 ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

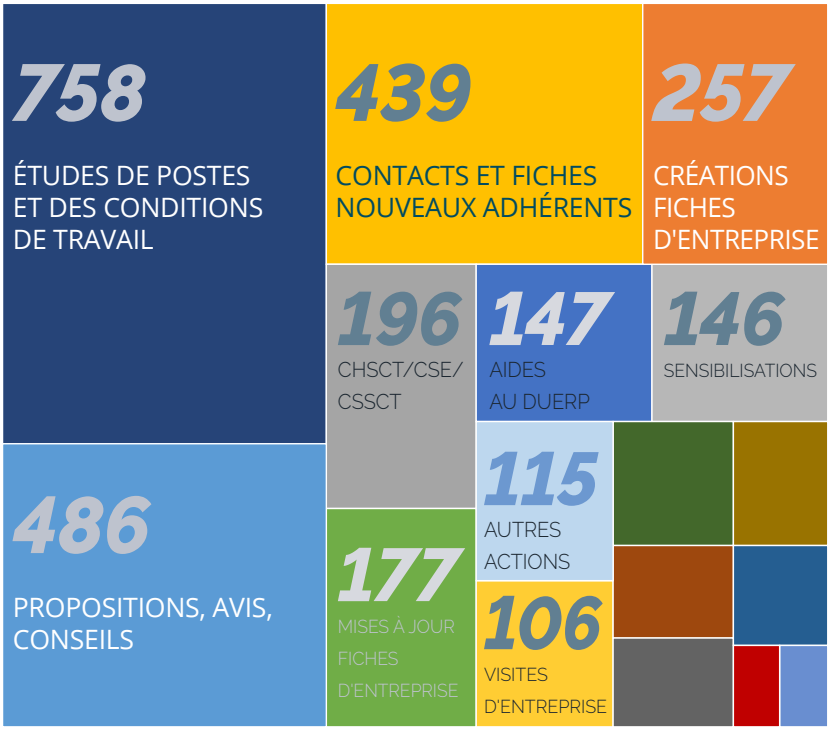

- **79** actions Projet de Service : risque plomb
- **62** métrologies
- **60** études de poste (hors EPCT [1])
- **58** études ergonomiques
- **50** avis risque amiante
- **20** analyses Fiches de Données de Sécurité
- **20** pré-diagnostics RPS[2]

ZOOM SUR LES INTERVENTIONS COMPLEXES 140

- **39%** études ergonomiques
- **15%** métrologies chimie
- **14%** métrologies bruit
- **14%** pré-diagnostics RPS
- **8%** métrologies vibrations
- **6%** métrologies autres (radon, cardio)
- **3%** métrologies éclairage
- **1%** métrologies ventilation

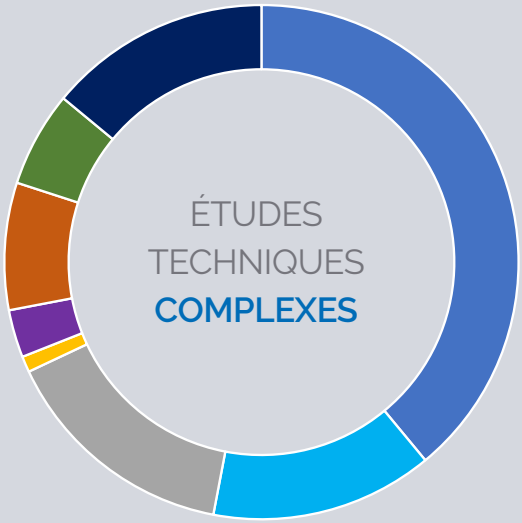

UNE PREMIERE OBLIGATION QUANTITATIVE NÉE DE LA LOI DU 2 AOÛT 2021

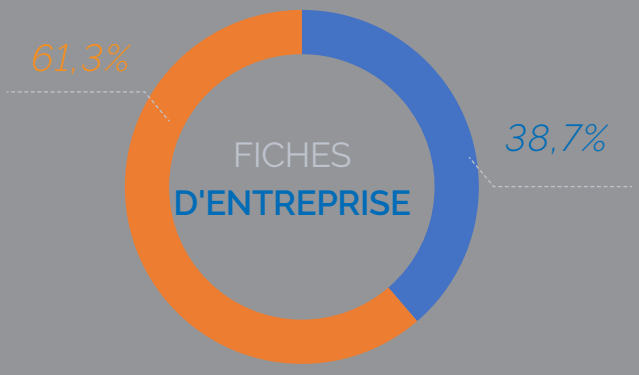

- Adhérents ayant une FE à jour (datant de moins de 4 ans
- Adhérents ayant une FE de plus de 4 ans ou sans FE

En 2022, 2738 entreprises ont bénéficié d'au moins une intervention primaire datant de moins de 4 ans soit 38,48 % des entreprises adhérentes.

873

1RES ÉTAPES DU DUERP : CRÉATIONS ET MISES À JOUR DE FICHES D'ENTREPRISES

1984

INTERVENTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE

ADHÉRENTS ET **ÉLÉMENTS FINANCIERS**

7 773

ENTREPRISES ADHÉRENTES

86 469

SALARIÉS SUIVIS

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ADHÉRENTES **SELON LEUR TAILLE**

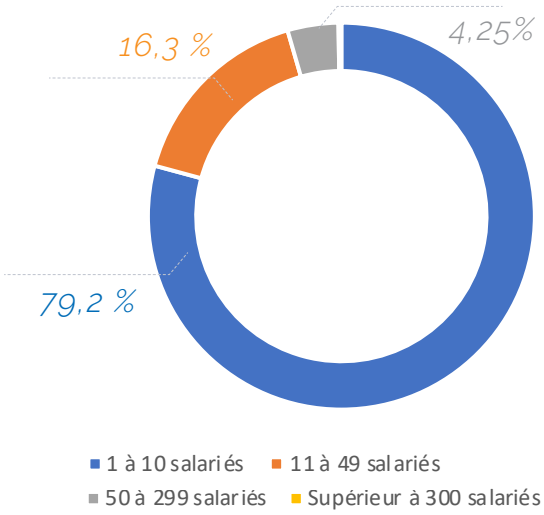

RÉPARTITION **DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ENTREPRISES**

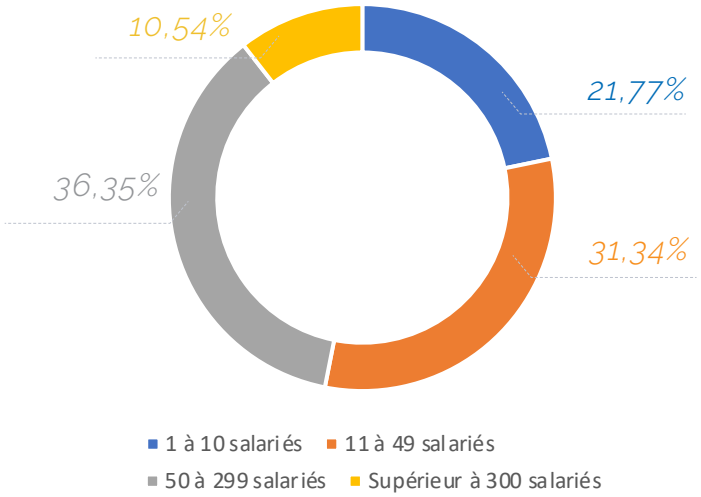

695

NOUVELLES ADHÉSIONS

446

RADIATIONS

INTÉRIM, UN NOMBRE DE VISITES EN LÉGÈRE HAUSSE

+ 1,73%

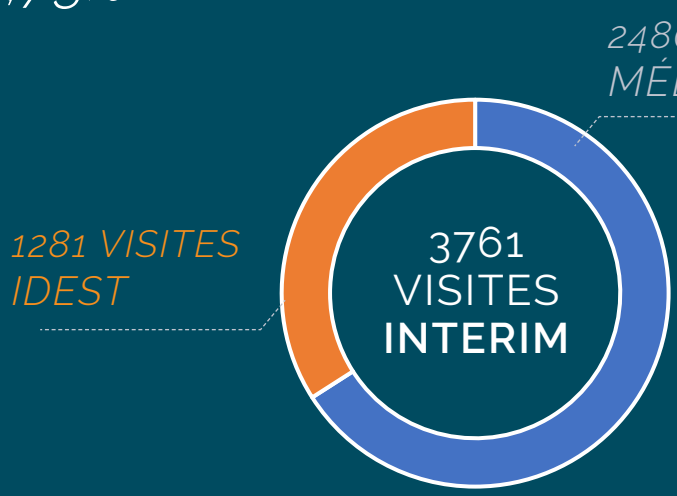

COMPTES 2022 ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2023

BILAN AU 31/12/2022

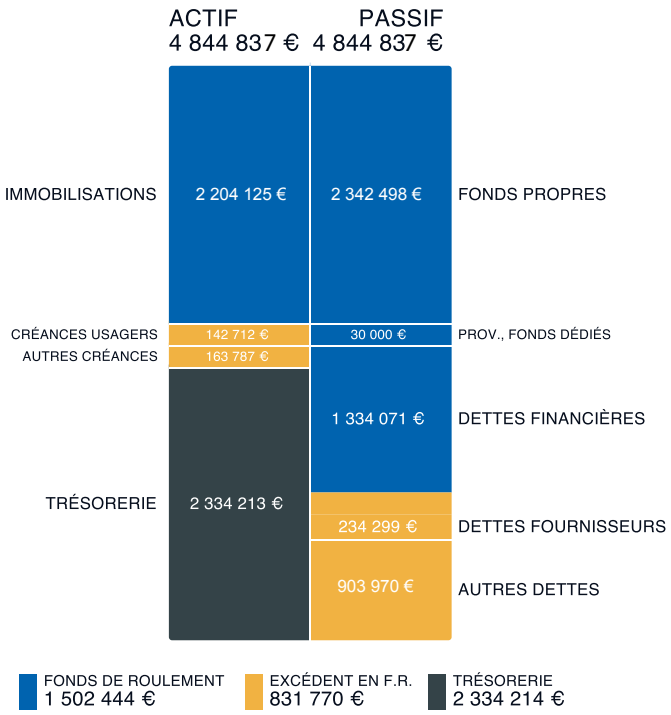

BILAN AU 31/12/2021

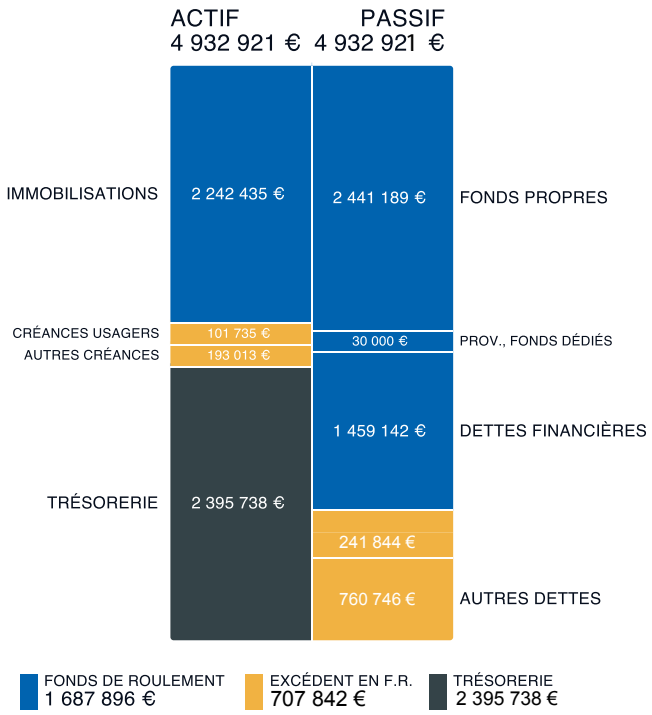

COMPTE DE RÉSULTAT 31/12/2022

	2022	2021	Evolution
Produits d'exploitation	6 966 850 €	6 374 653 €	+9,3%
Charges de fonctionnement	1 025 279 €	938 902 €	+9,2%
Impôts et taxes	174 885 €	154 743 €	+13%
Charges de personnel	5 627 451 €	5 057 399 €	+11,3%
Dotations d'exploitation	250 417 €	305 881 €	-18.1%
Résultat d'exploitation	-122 000 €	-130 599 €	+6,6%
Résultat financier	-2 861 €	-2 976 €	+3,9%
Résultat courant	-124 861 €	-133 574 €	+6,5%
Résultat exceptionnel	40 234 €	-68 320 €	n.a*
Résultat de l'exercice	**-84 627 €**	**-201 895 €**	**+58,1%**
Capacité d'autofinancement	121 988 €	97 920 €	+24.6%

** n. a. : % non applicable*

Le Conseil d'Administration du 27 avril 2023 propose d'affecter le résultat 2022 au report à nouveau.

MONTANT DES COTISATIONS *

	Tarifs
Cotisation standard	94 €
Cotisation à l'acte effectué (intérimaires, intermittents du spectacle...)	94 €
Cotisation apprenti	78 €
Cotisation particulier employeur	94 €
Cotisation IAE	94 €
Droit d'entrée	11 €
Pénalité d'absence	50 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 *

Charges de fonctionnement	1 270 600 €
Taxes	50 700 €
Rémunérations et charges	6 652 000 €
Dotations/provisions	301 800 €
Autres charges de gestion	7 000 €
Charges financières	11 000 €
Total charges	**8 293 100 €**
Prestations de services	7 942 164 €
Dont cotisations	7 787 628 €
Subventions exploitation	20 000 €
Autres produits	3 000 €
Produits financiers	22 000 €
Reprises provisions	8 500 €
Transfert de charges	50 000 €
Total produits	**8 088 772 €**
Résultat	**-247 436 €**

**Arrêté par le CA du 27 avril 2023, proposé à l'approbation des résolutions de l'AG du 22 juin 2023*

LA PRÉVENTION DES **RISQUES PROFESSIONNELS**

LE **SUIVI INDIVIDUEL** DE L'ÉTAT DE SANTÉ

LA PRÉVENTION DE LA **DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE**

Prévenir les risques

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.

Suivre l'état de santé individuel des salariés

Notre mission première, chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail (et d'un infirmier santé travail par délégation). Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.

Prévenir la désinsertion professionnelle

À tout moment dans la vie, un souci de santé ou un accident peut survenir, dont la conséquence peut-être une inaptitude totale ou partielle au poste de travail. Les SPSTI mettent en œuvre des cellules dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle.

LA RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS

Trois axes ont été définis pour cadrer l'offre de services socle des SPSTI, harmonisée au niveau national : le suivi individuel de la santé des travailleurs, le déploiement des actions de prévention en entrepriseet la prévention de la désinsertion professionnelle. Cet ensemble constitue l'accompagnement que les services de prévention et de santé au travail proposent aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.

11

LES NOUVELLES
VISITES MÉDICALES

LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Quand ? Lors de tout arrêt de travail de plus de 30 jours (qu'elle qu'en soit la cause).

Qui le demande ? Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié et toujours avec son accord.

Objectifs

- Permettre un contact entre le salarié et l'employeur pendant l'arrêt de travail pour anticiper les suites.
- Informer des mesures d'accompagnement mobilisables : visite de pré-reprise, mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail, essai encadré, convention de rééducation professionnelle, projet de transition professionnelle.
- Préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

+ d'informations sur le rendez-vous de liaison

LA VISITE DE MI-CARRIÈRE

Quand ? Entre le 43 et le 45e anniversaire du salarié (ou à une échéance déterminée par accord de branche). Cet examen médical peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale dans les deux ans avant l'échéance prévue.

Par qui ? Un professionnel de santé : infirmier ou médecin en santé au travail

Objectifs

- Établir un état des lieux
- Évaluer les éventuels risques de désinsertion professionnelle et accompagner le salarié en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

+ d'informations la visite de mi-carrière

LA VISITE POST-EXPOSITION

Quand ? Dans les meilleurs délais après la cessation de l'exposition du salarié à des risques particuliers ou, le cas échéant, avant le départ à la retraite.

Par qui ? Le médecin du travail doit avoir lieu

Objectifs

- Assurer une transition du suivi individuel de l'état de santé du travailleur entre sa période d'activité et sa retraite.
- Établir une traçabilité et un état des lieux, à date, de certaines expositions aux facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le travailleur.
- Mettre en place au moment de la retraite une surveillance médicale en lien avec le médecin traitant et le médecin conseil de la CPAM si les expositions rencontrées au cours de la carrière le requièrent
- Informer des démarches à effectuer pour bénéficier d'une surveillance post-professionnelle.

+ d'informations la visite de fin d'exposition

LE NOUVEAU PÔLE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

SALARIÉS ***PRIS EN CHARGE*** **225**

En 2022, le Pôle PDP a réalisé 171 entretiens dont 68 à Vichy, 63 à Montluçon et 40 à Moulins.
13 ateliers Santé-Travail-Maintien en emploi ont été effectués pour 74 salariés.

SALARIÉS REÇUS ***EN ARRÊT DE TRAVAIL*** **71 %**

•71% des salariés reçus sont en arrêt de travail, 20% sont en poste.
•La moyenne d'âge des salariés reçus est de 46,5 ans.
•79 % des salariés reçus présentent un risque de désinsertion professionnel suite à un facteur biomécanique et 18% pour un risque psychosocial.

CONTENU DES ENTRETIENS DU PÔLE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

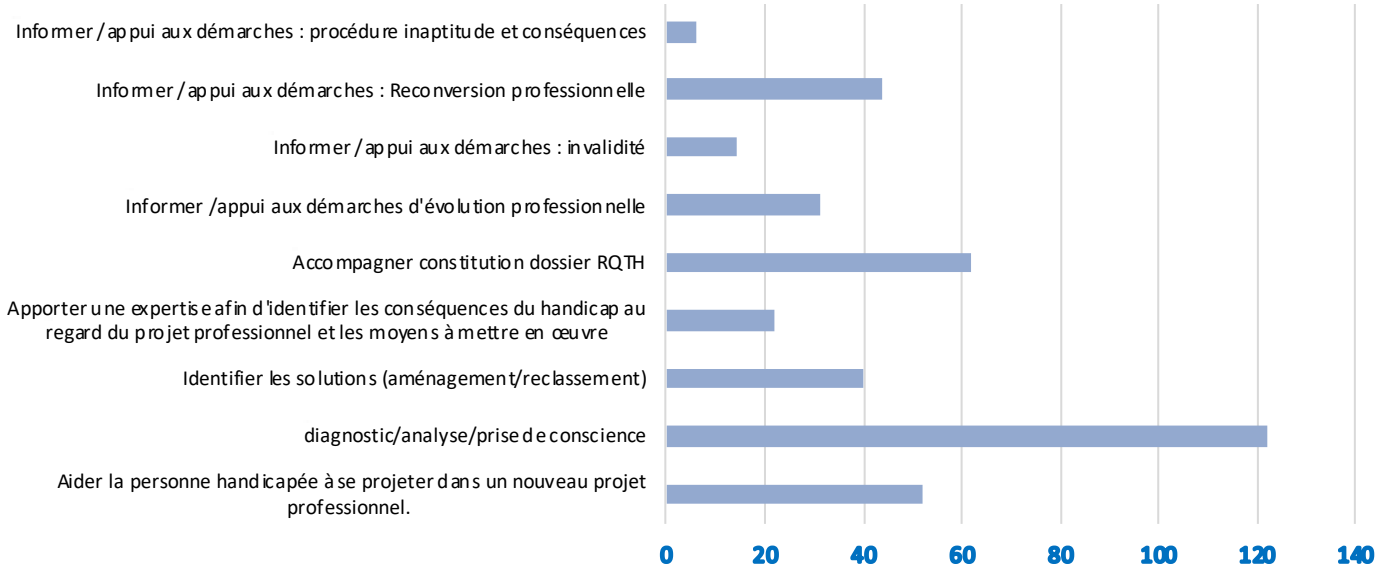

RÉSEAU PARTENARIAL

La coordination des actions avec les partenaires du maintien en emploi fait partie intégrante des missions de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de SSTi03.

En 2022, 951 salariés ont été orientés vers Cap Emploi et/ou le service social de la Carsat.

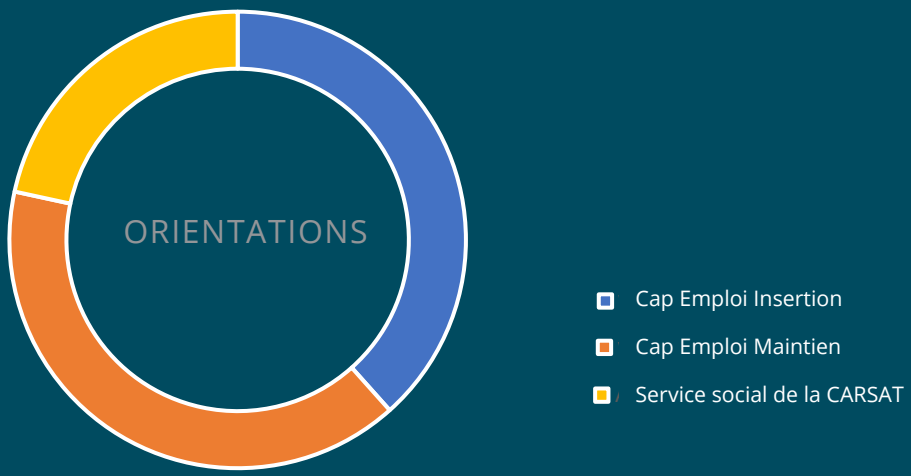

UNE DES PRIORITÉS DE NOTRE PROJET DE SERVICE 2020-2025
LE RISQUE PLOMB

En 2022, plus de 500 entreprises adhérentes étaient concernées par ce risque.

La plupart des professionnels du BTP sont exposés mais également d'autres secteurs. Par exemple : la fabrication de céramique, la poterie, la joaillerie et dans l'industrie,la fabrication et le recyclage de batteries, les fonderies d'alliages de cuivre.

Les effets sur la santé sont mutiples : Saturnisme, anémie, atteinte des reins, troubles neurologiques, cardiaques et vasculaires, cancérogène probable et reprotoxique.

Les mesures de prévention existent : protections individuelles (masques, combinaisons, gants adaptés) ainsi que des protections collectives (isolations des zones de travaux, aspirations et évacuation des déchets).

PROMOUVOIR
LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

VISITES DE PRÉ-REPRISE
ENTRE 2020 ET 2022

+13,5 %

Le nouveau Pôle Prévention de la Désinsertion Professionnelle a créé une plaquette et une affiche sur la visite de pré-reprise et la visite occasionnelle (en particulier à la demande du salarié) afin de faire connaître et favoriser le recours à ces visites.

Des actions de promotion de ces visites sont régulièrement effectuées lors des échanges avec les employeurs, avec les médecins conseils, lors des visites médicales avec les salariés ou lors des entretiens et groupe de parole menés par les consultants du Pôle.
Ces actions ont favorisé le recours à la visite de pré-reprise, leur nombre ne cesse de croître.

LES RAPPELS DE VISITES PAR SMS :
FORTE DIMINUTION DE L'ABSENTÉÏSME

Suite à un absenteïsme grandissant aux rendez-vous dans nos Centres médicaux, nous avons décidé de développer un outil numérique permettant d'envoyer aux salariés convoqués **un sms de rappel de leur visite médicale 48h avant leur rendez-vous.**

UN RISQUE MÉCONNU :
LE RADON

Depuis juillet 2018, l'évaluation du risque lié à l'exposition au radon est devenue obligatoire dans les établissements recevant du public et les lieux de travail en sous-sol et rez-de-chaussée.

En 2022, nous avons mené une étude auprès d'entreprises adhérentes et de salariés.

QU'EST CE QUE LE RADON ?

Le radon est un gaz radioactif produit naturellement par les roches qui constituent les sols.

Il est incolore et inodore, et, il est présent partout sur le territoire, surtout dans certaines régions où il peut monter en concentration du fait des roches riches en uranium.

Depuis 1987, le radon est classé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) comme cancérigène certain pour l'Homme. L'exposition au radon représente aujourd'hui la 2nde cause de cancer du poumon en France, après le tabac et devant l'amiante.

L'ÉTUDE MENÉE EN 2022

SSTi03 a réalisé une étude sur l'exposition au radon aussi bien professionnelle que personnelle.

Au total, 45 détecteurs ont été positionnés, pour une durée de 2 mois au minimum, dans les zones 2 et 3 au sein de 19 entreprises et 6 domiciles de "salariés-test" de SSTi03.

Parmi ces 19 entreprises étudiées, 2 figurent en zone 2, c'est-à-dire, avec un potentiel radon faible mais avec existence de facteurs pouvant faciliter le transfert du radon vers la surface de la terre. Les 17 autres entreprises, figurent en zone 3, à potentiel radon élevé.

Sur les 6 salariés, 1 seul habite en zone 2, les 5 autres vivent en zone 3.

RÉSULTATS OBTENUS

Dans 3 entreprises adhérentes et chez 2 salariés de SSTi03, on obtient un résultat supérieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³.

Et 14 montrent des niveaux supérieurs à 100 Bq/m³ mais en dessous du niveau de référence.

Sachant que l'OMS définit la valeur de 100 Bq/m³ en moyenne annuelle comme le niveau de référence en dessous duquel la santé publique peut être considérée comme protégée.

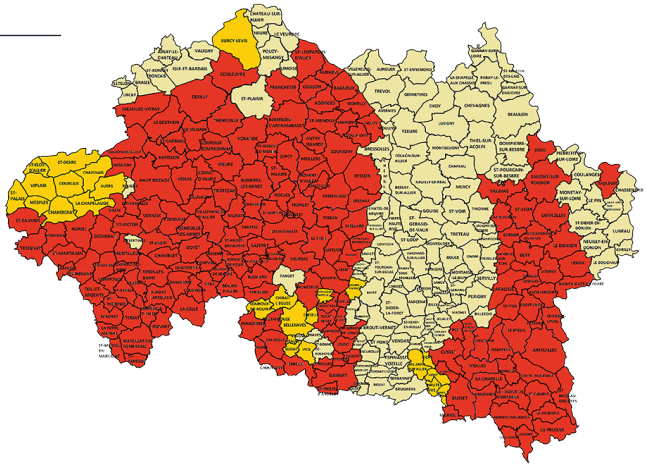

CARTOGRAPHIE DES ZONES
À POTENTIEL RADON EN ALLIER

Être situé sur une commune à potentiel radon en zones 2 ou 3 signifie que vos salariés sont potentiellement exposés au radon.
Le seul moyen de le savoir est de réaliser facilement une mesure à l'aide d'un détecteur (norme NF ISO 11665-4), placé au minimum 2 mois (3 recommandés) dans un espace de travail occupé en sous-sol ou rez-de-chaussée, de préférence entre octobre et avril.

QUELS DÉFIS POUR 2023 ?

Afin de prendre en compte des publics particuliers et qui n'étaient pas accompagnés jusque là, la loi d'août 2021 a prévu deux offres de services en complément de l'offre socle. **L'année 2023 devra se concentrer sur le déploiement des offres socle et complémentaire et la mise en œuvre de l'offre spécifique à destination des Travailleurs Non salariés.**

Pour garantir notamment la qualité et l'effectivité du service rendu aux entreprises, SSTi03 démarrera son processus de certification sur un référentiel en cours de parution.

Autre défi de 2023, **rendre accessible l'élaboration de votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels pour tous nos adhérents** avec la mise en place d'un nouvel outil numérique : "Mon Document Unique"

UNE NOUVELLE
OFFRE DE SERVICES

Avec son adhésion à un service de prévention et de santé au travail, une entreprise accède à un ensemble de services pour mettre en œuvre la prévention et assurer le suivi de la santé de ses salariés. Inscrits dans le Code du travail, les services proposés ont été redéfinis en 2022 sur la base de l'accord conclu entre les partenaires sociaux. La mise en place de l'ensemble du périmètre de cette offre de services est engagée.

Partout en France, une offre cohérente et lisible

Afin de rendre plus facile à comprendre par tous les acteurs du monde socio-économique les services que proposent les SPSTI aux entreprises, la réforme issue de la Loi d'août 2021 s'est basée sur le travail des partenaires sociaux pour formaliser une offre de services qui soit à la fois cohérente et harmonisée sur l'ensemble du territoire français, tout en restant en partie adaptable aux réalités locales et aux moyens des SPSTI.

Allier la connaissance de l'état de santé des salariés à la connaissance des entreprises et des conditions de travail ; voilà ce qui fait la valeur ajoutée des services de santé au travail interentreprises.

Cette double connaissance permet d'adapter les conseils de prévention pour :

- éviter ou diminuer les risques professionnels
- améliorer les conditions de travail
- contribuer au maintien dans l'emploi des salariés.

TOUTES NOS PRESTATIONS DANS UN NOUVEAU SUPPORT

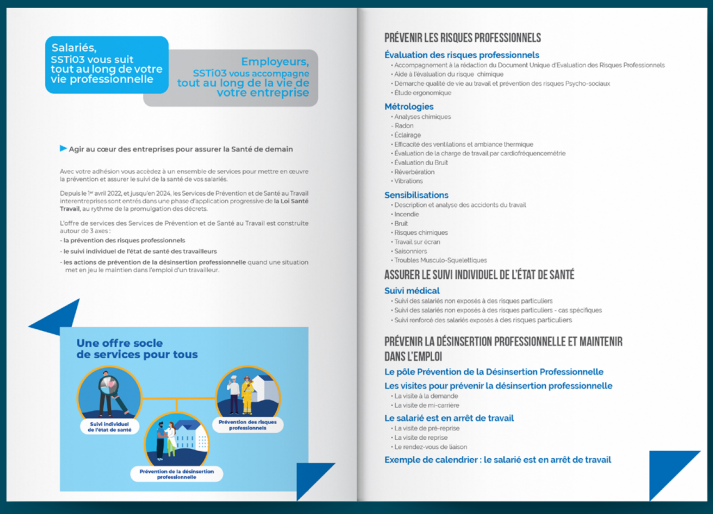

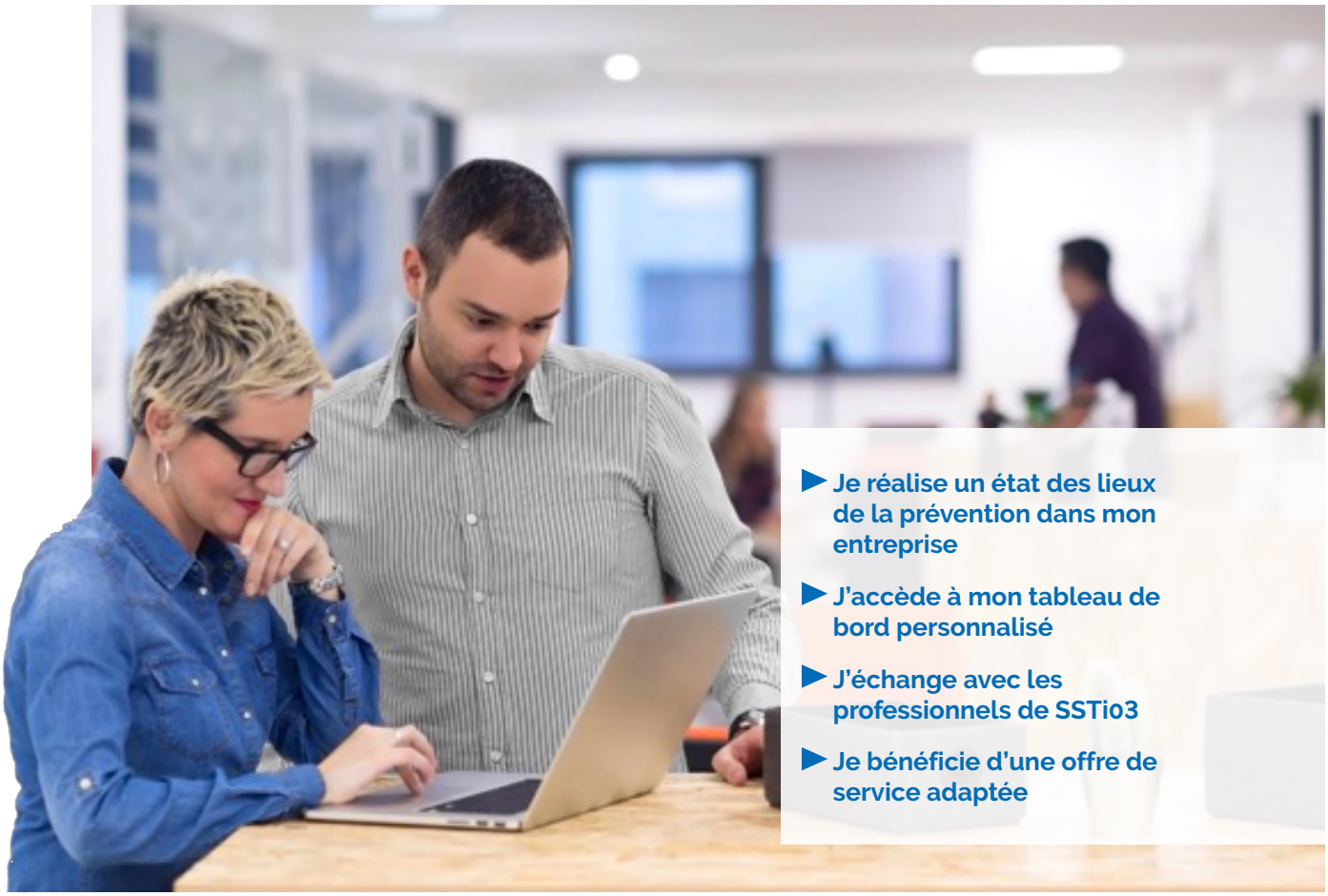

MON DIAGNOSTIC PRÉVENTION
MON DOCUMENT UNIQUE

Nouvelle solution numérique, « MON APPROCHE PREVENTION » (MAP), permet de proposer à nos adhérents plusieurs accompagnements qui communiquent entre eux :

- **Un autodiagnostic en prévention** : il est réalisé par l'adhérent lui-même et ses résultats permettent aux équipes de prévention de SSTi03 d'observer un premier niveau de conseils et d'établir un premier tableau de bord de la démarche de prévention de l'entreprise

- **Un diagnostic professionnel** : il est réalisé par un préventeur de SSTi03 et va notamment permettre de réaliser une Fiche d'Entreprise dont les résultats sont directement visualisables par l'adhérent et constitue un outil d'aide à l'identification des actions de prévention primaire majeures sur lesquelles le SSTi03 va pouvoir proposer son expertise

- **Un outil Document Unique** « MDU » (« Mon Document Unique ») particulièrement intuitif et visuel dont la « force principale » réside dans le fait que les observations de la Fiche d'Entreprise réalisée par SSTi03 alimente grandement cet outil, ils communiquent entre eux et un gain de temps est conféré à l'adhérent dans l'établissement de son DUERP.

Service de Prévention
et de Santé au Travail
Interentreprises de l'Allier
Association Loi 1901

siège social : 23 rue des Châtelains
03000 MOULINS
Tél. 04 70 46 84 20
www.ssti03.fr

sSTi03
ALLIER Prévention Santé Entreprises